



La démarche d'inscription saison 2024 - 2025

PRE-INSCRIPTION EN LIGNE

Les gymnastes déjà inscrits au club en 2023-2024 recevront fin juillet un lien personnalisé qui leur permettra de procéder à une pré-inscription en ligne avant l'ouverture aux nouveaux adhérents (mi-août).

Pour les nouveaux adhérents, un lien de pré-inscription sera diffusé sur le site, la page Facebook et Instagram du club à partir du 15 août. Ce lien permet de procéder à la pré-inscription en ligne sur le créneau correspondant à l'âge et au niveau du gymnaste.

La réponse au questionnaire de santé est indispensable pour pouvoir procéder à la pré-inscription en ligne. La pré-inscription en ligne est indispensable pour participer aux entraînements ou à la séance d'essai.

La pré-inscription donne accès à une séance d'essai gratuite mais ne garantit pas une place dans le groupe définitif. Les séances d'essai seront clôturées au 30 septembre. A partir du 1^{er} octobre, les gymnastes dont l'inscription définitive ne sera pas validée ne seront plus acceptés aux entraînements.

FINALISATION DE L'INSCRIPTION

Après la pré-inscription en ligne, et après la séance d'essai le cas échéant, il est nécessaire de valider l'inscription afin d'intégrer le groupe définitif.

L'inscription définitive nécessite :

1. D'être pré-inscrit en ligne selon la procédure ci-dessus,
2. De s'être acquitté du paiement selon les tarifs et modalités décrites en page suivante,
3. D'avoir fourni toutes les pièces obligatoires listées en page 5.

Dès que les 3 conditions ci-dessus seront remplies, votre enfant sera inscrit définitivement



Guide pour le choix des groupes

Pour faciliter la pré-inscription, les noms des groupes sont définis par la discipline, l'ouverture du groupe à tous ou sur sélection, le niveau de pratique, l'âge et le lieu.

Nom du groupe = [DISCIPLINE – SELECTION (ou pas selon le cas)] – NIVEAU – AGE – LIEU

DISCIPLINE =

- GAF : Gymnastique Artistique Féminine
- GAM = Gymnastique Artistique Masculine
- TR = Trampoline
- TU = Tumbling
- GPT = Gymnastique pour Tous (concerne les MiniBaby, Babygym et Eveil)

SELECTION

Les groupes pour lesquels figurent la mention « SELECTION » ne sont accessibles que sur sélection et leur intégration ne sera validée qu'après accord de l'entraîneur.

NIVEAU correspond au niveau de pratique.

« LOISIRS » correspond à une pratique 1 fois par semaine (1h30 pour la GA/TU ou 1h pour TR)

« ECOLE DE GYM » correspond à une pratique 2 fois par semaine.

AGE indique l'âge des adhérents possibles dans le groupe concerné. En cohérence avec la règle appliquée par la FFGYM, l'âge indiqué est celui qui sera atteint par l'adhérent dans le courant de l'année 2025.

Exemple : un adhérent né en 2015 sera dans la catégorie 10 ans pour la saison 2024-2025.

LIEU

Le club propose des entraînements dans 2 gymnases de Nîmes : PABLO NERUDA et au stade des COSTIERES. Dans le premier trimestre de la saison 2024-2025, avec l'ouverture de la Halle des sports de la ville de Nîmes, les entraînements au gymnase des COSTIERES seront déplacées au gymnase de la Halle des Sports. Par anticipation, le lieu indiqué dans le libellé du groupe est « PABLO » pour le gymnase PABLO NERUDA et HALLE pour le gymnase COSTIERES – HALLE DES SPORTS.

Tarifs et modalités de paiement

La pratique d'une activité gymnique au sein de l'association Les Allobroges Nîmois nécessite le paiement de la licence FFGYM (1), de l'adhésion à l'association (2) et des cotisations à chaque activité choisie (3).

(1) – Le montant de la licence FFGYM est fixé à 63€. Ce montant est à régler une fois pour toute la saison et quel que soit le nombre d'activité ou le volume horaire pratiqué. Même en cas d'arrêt de la pratique en cours de saison quelle que soit la raison, la licence ne sera pas remboursable.

(2) – le montant de l'adhésion à l'association Les Allobroges Nîmois est fixé à 135€. Ce montant est à régler une fois pour toute la saison quel que soit le nombre d'activité ou le volume horaire pratiqué. En cas d'arrêt de la pratique en cours de saison quelle que soit la raison, l'adhésion ne sera pas remboursable.

(3) – le montant des cotisations aux activités choisies est la somme des montants des cotisations de chaque activité pratiquée. Le tableau ci-dessous indique le montant de la cotisation de chaque activité selon la pratique et le volume hebdomadaire d'entraînement. En cas de pratique de plusieurs activités, le montant dû sera la somme des cotisations de chaque activité. En cas d'arrêt en cours de saison pour des raisons médicales justifiées par un certificat, un remboursement partiel de la cotisation pourra être envisagé au prorata de l'avancement de la saison (sachant qu'il sera considéré que tout trimestre commencé sera dû).

Licence	63 €								
Adhésion à l'association	135 €								
Activité gymnique	45/50 min	1h	1h30	2h	3h	4h	6h	7h	8h+
Mini-Baby / Baby gym	80 €								
Eveil		105 €							
Gymnastique Artistique			155 €		220 €	260 €	300 €	320 €	375 €
Trampoline		105 €		175 €					375 €
Tumbling			155 €						
Découverte Acro			155 €						

Tarif fratrie : -20€ à partir du deuxième enfant

Prix total = Licence (63€) + Adhésion à l'association (135€)
+ Montant des activités gymniques choisies



Modalité de paiement :

Pour la saison 2024-2025, les modalités de paiement proposées sont les suivantes :

PAR CB (EN LIGNE UNIQUEMENT) :

Au moment de la pré-inscription en ligne, un lien sera envoyé, vous permettant de procéder au paiement en ligne via le site HelloAsso.

Vous aurez le choix entre un paiement au comptant ou en plusieurs fois (4 fois maximum).

Pour les adhérents souhaitant utiliser un PASS'SPORT, des chèques ANCV, des chèques loisirs ou qui bénéficient d'une participation d'un comité d'entreprise, du CCAS ou qui se trouvent dans le cas d'une fratrie, merci d'envoyer un mail à compta@allobrogesnimois.fr en fournissant les pièces justificatives adaptées à votre cas.

PAR CHÈQUE :

Vous devrez vous présenter aux horaires d'ouverture de la permanence du bureau du club à partir du 2 septembre.

Le paiement par chèque est possible au comptant ou en plusieurs fois (4 fois maximum).

Pour les paiements en plusieurs fois, tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription avec noté au dos des chèques le nom et prénom du gymnaste.

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Les Allobroges Nîmois. Les chèques seront encaissés tous les 15 du mois (entre le 15 septembre et le 15 décembre).

EN ESPÈCE :

Vous devrez vous présenter aux horaires d'ouverture de la permanence du bureau du club à partir du 2 septembre.

Le paiement en espèce n'est possible qu'au comptant.

A noter qu'il est également possible d'utiliser un PASS'SPORT, des chèques ANCV, des chèques loisirs ou de bénéficier d'une participation d'un comité d'entreprise, du CCAS ou d'un tarif fratrie en venant payer au bureau du club à partir du 2 septembre.



Pièces à fournir lors de l'inscription

Liste des pièces à fournir afin de valider l'inscription :

1. La fiche de renseignement complétée (formulaire internet)
2. Le règlement de la licence, de l'adhésion à l'association et des cotisations aux activités choisies selon l'une des modalités présentées ci-avant
3. Un certificat médical ou le questionnaire de santé rempli selon les modalités ci-dessous :

	Nouvel adhérent	Adhérent saison précédente
Mineur loisir ou compétition (hors Performance et Elite)	Fournir le questionnaire de santé (<i>Licenciés mineurs - Questionnaire de santé et attestation FFG 2024-2025</i>). S'il répond « oui » à l'une des questions, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline en compétition, datant de moins d'un mois sera demandé. Sinon l'attestation sera suffisante.	
Mineur ou majeur compétition Performance ou Elite	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline en compétition , datant de moins d'un mois.	
Majeur loisir ou compétition (hors Performance et Elite)	Fournir un certificat médical	Le certificat médical est à renouveler tous les trois ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption



Informations diverses

Licence, Adhésion et cotisations :

- La licence FFGYM et l'adhésion au club sont annuelles. Aucun remboursement ne sera consenti.
- La cotisation est annuelle, aucun remboursement de cotisation ne sera consenti pour l'arrêt de l'activité sauf raison médicale justifiée par un certificat médical. Dans ce cas uniquement, la cotisation sera recalculée au prorata du temps d'activité pratiquée.

Les entrainements

- Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de gym.
- Pour les séances Baby gym et Mini-baby, les enfants ne pratiquant pas l'activité ne sont pas autorisés dans la salle.
- Les parents doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires sauf, éventuellement sous forme de stage sur proposition des entraîneurs.
- Les cours peuvent être annulés ou les horaires des cours peuvent être modifiés, en période de compétitions ou de manifestations sportives. En cas d'annulation, le club s'engage de faire de son mieux pour rattraper le cours un autre jour dans la mesure du possible.

Les stages et compétitions

- Les stages internes qui ont lieu pendant la période de vacances scolaires sur proposition de l'entraîneur sont compris dans la cotisation annuelle s'ils ont lieu dans le gymnase d'entraînement habituel. Toutes activités extérieures, déplacements ou frais divers devront être pris en charge par l'adhérent ou son représentant légal.
- Les stages organisés par la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) sont entièrement à la charge de l'adhérent ou de son représentant légal. Le déplacement, l'hébergement, les frais de bouches, les frais de formation et tout autres frais liés à ces stages seront facturés par le club à l'adhérent ou son représentant légal.
- Tous les déplacements seront à la charge de l'adhérent (compétition, regroupement, stage, etc. ...)

Tenues en compétition et événements

- L'achat de la tenue est obligatoire pour les adhérents inscrits en groupe compétitif.
- En fonction des groupes, la tenue du gala de fin d'année pourra être demandée aux parents ou fournie avec une participation financière des familles.

Une attitude irréprochable est attendue par l'ensemble des adhérents du club, des mesures d'exclusion temporaire ou définitive peuvent être prises.

